

Une Communauté de professionnels
de santé qui se coordonnent sur
un même territoire et qui
s'organisent autour d'un projet
de santé, en réponse aux besoins
de leur territoire/bassin de vie

Pour qui ?

Essentiellement les professionnels de santé libéraux, quel que soit leurs modalités d'exercice (individuel, groupes, maisons de santé), mais aussi les autres acteurs de santé : établissements publics et privés, structures médico-sociales, représentants des patients. Il s'agit ainsi d'organiser le secteur ambulatoire, en tant qu'acteur-partenaire pour les établissements de santé, les institutions et les collectivités territoriales

Pourquoi ?

Améliorer la prise en charge de la population d'un territoire
Mieux coordonner les actions et les parcours de santé.

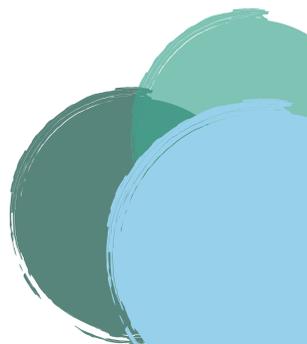
Améliorer les conditions de travail pour les professionnels, en proposant des fonctions support

Quel territoire ?

Les communes du bassin de vie, de part et d'autre de la Seine.

Aubergenville, Bouafle, Chapet, Ecquevilly, Evéquemont, Flins-sur-Seine, Gaillon-sur-Montcient, Hardricourt, Jambville, Lainville, Les Mureaux, Meulan-en-Yvelines, Mézy-sur-seine, Montalet-le-Bois, Oinville-sur-Montcient, Tessancourt-sur-Aubette, Triel-sur-Seine, Vaux-sur-Seine, Verneuil-sur-Seine, Vernouillet.

115 448 habitants - 133 km²



Comment ?

- Par des actions répondant aux problématiques de santé du territoire, conformément aux missions des CPTS
- Organiser les parcours de soins autour du patient, en ambulatoire, et avec l'Hôpital
- Mieux organiser l'offre de soins, notamment pour l'accès au médecin traitant et les professions en tension démographiques
- Organiser la réponse aux demandes de soins non programmés - Développer des actions territoriales de prévention
- Réunir et accompagner les professionnels autour de protocoles partagés
- Ces actions sont formalisées au sein d'un projet de santé validé par l'ARS, et financés par la CPAM, à travers un Accord cadre Interprofessionnel (ACI)

Quelques exemples de groupes de travail ?

- Parcours du patient diabétique, et patient à risque cardiovasculaire,
- Personnes âgées fragiles,
- Parcours Ville-Hôpital
- Parcours de l'enfant en difficultés d'apprentissage
- Parcours activité physique
- Comment trouver /proposer un médecin traitant ?
- Réponse à la demande de soins non programmés en lien avec le SAS

Pour adhérer,
flasher le QR Code



Nous contacter : cptsvaldeseine@gmail.com



« Les CPTS regroupent les professionnels d'un même territoire qui souhaitent s'organiser – à leur initiative – autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes : organisation des soins non programmés, coordination ville-hôpital, attractivité médicale du territoire, coopération entre médecins et infirmiers pour le maintien à domicile... »

Loi de janvier 2016 de modernisation du système de santé